



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRANSMIS LE 14-04-2022
REÇU LE 14-04-2022
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE 15-04-2022
PUBLIÉ LE 15-04-2022
EXÉCUTOIRE LE 15-04-2022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE**
- 95130 -

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 MARS 2022
DÉLIBÉRATION N°17**

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – ACCUEIL DES STAGIAIRES DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mars à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué
par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier
MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick
BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne
CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland
CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Maryem EL
AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques
DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yoan KAJDAN, Pasionaria
ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane
USTASE.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Marie-Christine CAVECCHI : Xavier MELKI

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Hervé GALICHET : Claire LE BERRE

Bruno DE CARLI : Patrick BOULLÉ

Rachel SABATIER-GIRAULT : Absente excusée.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Françoise MENDY-LASCOT : Vincent MULOT

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 mars 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au
sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et
elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Ressources Humaines

Question n°17 du CM du 24/03/2022 - P 1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022 DÉLIBÉRATION N°17

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – ACCUEIL DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Éducation – art L124-1 à L124-20 et D124-1 à D124-13,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, articles 24 à 29,

VU la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,

VU la circulaire du 23 juillet 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial,

VU la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'Enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial,

VU l'instruction NOR : FCPE1610506J du 15 avril 2016 relative aux pièces justificatives des dépenses du secteur public local,

CONSIDÉRANT que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non,

CONSIDÉRANT que l'accueil d'étudiants permet de renforcer les liens de notre collectivité territoriale avec les établissements d'enseignement, d'offrir une première expérience professionnelle tout en permettant la réalisation d'études présentant un intérêt pour Franconville-la-Garenne,



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Ressources Humaines

APRES l'avis de la commission « Finances/Administration Générale/Santé/ Intercommunalité»
en date du 14 mars 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ des votants, le Conseil municipal

Article 1 : DÉCIDE d'instituer le versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité lorsque la présence du stagiaire est supérieure à 2 mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Le montant horaire n'excède pas le montant fixé par l'article L241-3 du code de la sécurité sociale soit 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

Par ailleurs, le stagiaire bénéficie du remboursement partiel de ses frais de transport domicile - lieu de stage dans les mêmes conditions que les agents publics.

Article 2 : PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

Article 3 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 4 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Caractère Exécutoire
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire



Madame Jeanne Charnières - Adjointe
Le 15 avril 2022

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville
Conseiller Régional d'Ile-De-France



Acte à classer**DEL24032022Q17**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-04-14T11-49-02.01 (MI236897756)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20220324-DEL24032022Q17-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

RESSOURCES HUMAINES - ACCUEIL DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR.

Date de décision : 24/03/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communesActe : 17 - RH - Accueil des stagiaires de
l'enseignement supérieur.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 14/04/22 à 11:49

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 14/04/22 à 11:49

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 14/04/22 à 11:55